

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux contrats conclus entre :

Le « Prestataire », à savoir la société LIANAKA SASU au capital de 100 euros, domiciliée au 290 RUE DES GALOUBETS 84140 AVIGNON, immatriculée au RCS d'Avignon sous le SIREN 981844616, filiale du Groupe FONDASOL ;

Et :

Le « Client », à savoir tout professionnel et plus précisément toute personne morale ou physique agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, de collectivité publique ou association, y compris lorsqu'il agit au nom et pour le compte d'une autre personne morale ou physique, ayant commandé un ou plusieurs Services, disposant d'un numéro SIRET (Système d'identification du répertoire des établissements), ayant sollicité un devis et/ou commandé un ou plusieurs Services.

Et :

L'« Utilisateur » : désigne toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, libérale, de collectivité publique ou association, y compris lorsqu'elle agit au nom et pour le compte d'une autre personne physique ou morale, majeure et capable ayant créé un compte utilisateur sur la Plateforme.

Les services proposés par la Plateforme sont en effet destinés aux professionnels. Ils visent par leur contenu et leur finalité à répondre à des besoins professionnels, à l'exclusion de tous autres. Les services proposés ne peuvent pas répondre aux besoins de consommation privée d'une personne physique ou morale.

2. Généralités

Dans le respect de la réglementation en vigueur, les présentes conditions générales de services ont vocation à définir les droits et obligations respectifs du Prestataire et du Client et de l'Utilisateur dans leurs relations précontractuelles et contractuelles relativement aux services proposés et exécutés par le Prestataire et elles s'appliquent au devis, ou proposition commerciale écrite, qui s'y réfèrent et lui sont jointes.

Les présentes conditions générales régissent exclusivement les relations entre le Prestataire et ses clients et utilisateurs internautes, passant commande sur la Plateforme Lianaka, qui regroupe l'ensemble des pages web accessibles à l'adresse <https://app.lianaka.com/> exploitée par le prestataire dont l'infrastructure a été développée par le Prestataire selon les formats informatiques utilisables sur l'Internet comprenant des données de différentes natures, et notamment des textes, graphiques, images fixes ou animées, vidéos, bases de données, destinées à être consultées par l'Utilisateur.

Les présentes conditions générales ne s'appliquent pas aux commandes effectuées hors de la Plateforme.

3. Formation du Contrat

Par contrat on désigne toute commande passée par le client auprès du Prestataire relativement à des Services.

L'envoi ou la remise d'un devis auquel sont jointes les présentes Conditions Générales exprime la volonté du Prestataire d'exécuter les obligations qu'il comporte s'il est accepté par le Client.

Le devis est valable pour la durée expressément mentionnée. A défaut de durée spéciale, le devis est valable pour une durée de deux (2) mois ; au-delà de cette période, le devis est réputé caduc, libérant le Prestataire de toute obligation exprimée.

Toute demande supplémentaire ou spécificité demandée par le Client, par rapport au devis émis initialement, notamment pour l'ajout de Services additionnels ou le changement des délais ou des modalités d'exécution des Prestations, sera prise en compte dans un nouveau devis, distinct du premier.

Ont force obligatoire, dès leur acceptation mutuelle par le Client et par le Prestataire (dans l'ordre de priorité) : (1) tout devis du Prestataire accepté par le Client ainsi que toutes conditions spécifiques acceptées de part et

d'autre ; (2) les Conditions Générales (ci-après collectivement dénommés le « Contrat »).

Tout Contrat implique ainsi l'acceptation expresse du Client aux Conditions Générales, ajustées le cas échéant après accord mutuel des Parties par des dispositions spécifiques, qui prévaut sur tout autre document quel que soit son origine. Toute dérogation aux Conditions Générales doit être préalablement négociée et expressément acceptée par écrit.

Le Contrat annule et remplace tout document et accord intervenus antérieurement entre les Parties relativement à son objet. Il ne peut être modifié que par voie d'avenant, signé par les Parties.

4. Descriptions des Services

Les Services sont l'ensemble des fonctionnalités et services proposés sur la Plateforme par le Prestataire. Ceci inclut la création du compte Utilisateur et la fourniture des services décrits dans le présent article.

4.1. Les Services proposés par la Plateforme comprennent :

- le « Potentiel de votre site » ;
- l'« Analyse de risques de votre projet » ;
- le « Modèle prédictif avancé du sol ».

4.1.1. Le « Potentiel de votre site »

Ce Service s'inscrit dans les termes de la mission G1 ES (« étude géotechnique préalable – Phase étude de site) telle que définie par la norme NF P94-500 « Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications » publiée en novembre 2013.

Il inclut :

- la qualification des aléas de sols au droit du site à travers les blocs d'information dénommés « Conditions de sol, Conditions d'eau, Sites et sols pollués et Eligibilités Géothermiques de Minime Importance (GMI) »,
- un modèle de sol prédictif. Ce modèle prédictif est généré sur la base de données structurées et d'algorithmes présenté sous la forme d'une coupe lithologique simplifiée et d'indicateurs de classe de portance.

Le modèle de sol prédictif est une représentation statistique et ne peut refléter les conditions de sols précises au droit du site.

En complément de cette étude, selon la norme NF P94-500, une étude géotechnique préalable G1 phase PGC (principes généraux de construction), puis une étude de conception géotechnique G2 sont nécessaires, visant à définir et à préciser le type et le dimensionnement des ouvrages géotechniques à retenir.

Un programme d'investigations spécifique sera à définir en fonction des spécificités géotechniques du site et des données d'entrées du projet.

4.1.2. L'« Analyse de risques de votre projet »

Ce Service s'inscrit dans les termes de la mission G1 PGC (« étude géotechnique préalable – Phase Principes Généraux de Construction) telle que définie par la norme NF P94-500 « Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications » publiée en novembre 2013.

Il inclut :

- la qualification des aléas de sols au droit du site à travers les blocs d'information dénommés « Conditions de sol, Conditions d'eau, Sites et sols pollués et Eligibilités Géothermiques de Minime Importance (GMI) »,
- un modèle de sol prédictif. Ce modèle prédictif est généré sur la base de données structurées et d'algorithmes présenté sous la forme d'une coupe lithologique simplifiée et d'indicateurs de classe de portance.
- les principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols) en phase travaux et en phase définitive du projet.

Le modèle de sol prédictif est une représentation statistique et ne peut refléter les conditions de sols précises au droit du site.

En complément de cette étude, selon la norme NF P94-500, une étude de conception géotechnique G2 est nécessaire, visant à définir et à préciser le type et le dimensionnement des ouvrages géotechniques à retenir.

Un programme d'investigations spécifique sera à définir en fonction des spécificités géotechniques du site et des données d'entrées du projet.

4.1.3. Le « Modèle prédictif avancé du sol »

Ce Service s'inscrit dans les termes de la mission G1 PGC (« étude géotechnique préalable – Phase Principes Généraux de Construction ») telle que définie par la norme NF P94-500 « Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications » publiée en novembre 2013.

Il inclut :

- la qualification des aléas de sols au droit du site à travers les blocs d'information dénommés « Conditions de sol, Conditions d'eau, Sites et sols pollués et Eligibilités Géothermiques de Minime Importance (GMI) »,
- un modèle de sol prédictif. Ce modèle prédictif est généré sur la base de données structurées et d'algorithmes présenté sous la forme d'une coupe lithologique simplifiée et d'indicateurs de classe de portance. Ce modèle est une représentation schématique de la réalité et ne peut refléter les conditions de sols précises au droit du site.
- les principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols) en phase travaux et en phase définitive du projet.
- Le modèle prédictif avancé du sol. Il s'agit d'un modèle de sol au droit du site d'étude choisi par le Client. Ce modèle est généré sur la base de données structurées et d'algorithmes. Il donne un modèle géotechnique prédictif avec des valeurs pressiométriques présentées sous forme de répartition statistique, en vue de déterminer une estimation des profondeurs de fondation à réaliser. Ce modèle est une représentation statistique et ne peut refléter les conditions de sols précises au droit du site.

En complément de cette étude, selon la norme NF P94-500, une étude de conception géotechnique G2 est nécessaire, visant à définir et à préciser le type et le dimensionnement des ouvrages géotechniques à retenir.

Un programme d'investigations spécifique sera à définir en fonction des spécificités géotechniques du site et des données d'entrées du projet.

4.2. En complément des services cités ci-avant, le Client peut solliciter, via un formulaire spécifique proposé dans le cadre du parcours digital, un devis pour la réalisation d'une étude d'ingénierie géotechnique classique de type G2 à G5 telles que définies par la norme NF P94-500 « Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications » publiée en novembre 2013.

4.3. Les Services cités ci-avant sont visualisables sur la Plateforme et se matérialisent par l'émission d'un rapport téléchargeable. La mise à disposition du lien de téléchargement du rapport marque la fin de la réalisation du dit Service.

4.4. Tout rapport téléchargé constitue une synthèse des Services à la date à laquelle les Services ont été réalisés. Il forme un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou totale, ou utilisation pour un projet différent de celui objet du Contrat est interdite et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prestataire à quelque titre que ce soit.

Les Services pouvant être amenés à évoluer, le Prestataire se réserve le droit de modifier les spécifications, les caractéristiques et le contenu des Services, pour quelque cause que ce soit, ou de retirer et/ou d'ajouter des Services de ses offres. Ces modifications et/ou retraits et/ou ajouts pourront intervenir à tout moment sans préavis, y compris après la validation de l'inscription sans que la responsabilité du Prestataire ne puisse être engagée.

Cependant, le Prestataire s'engage à respecter les conditions convenues à l'égard du Client, après validation d'une commande par le Prestataire, jusqu'à l'achèvement du Service.

5. Accès aux Services

L'accès aux Services nécessite la création d'un compte utilisateur. L'utilisateur doit fournir des informations exactes et complètes lors de l'inscription et maintenir à jour ces informations.

Le Prestataire se réserve le droit de procéder à l'acceptation ou au refus de la création du compte.

Le compte utilisateur regroupe l'ensemble des données relatives à l'utilisateur ou au Client créée dans le cadre de son inscription sur la Plateforme et permettant d'utiliser les Services.

Pour utiliser la Plateforme, il est nécessaire que les Utilisateurs :

- possèdent un ordinateur, un smartphone et/ou une tablette, connectée à un réseau internet ;
- accèdent à la Plateforme ;
- disposent d'une connexion internet ; et
- créent un compte selon les modalités prévues aux présentes.

La Plateforme et les Services sont uniquement accessibles à un Utilisateur tel que défini par les présentes.

Les Utilisateurs garantissent avoir la pleine capacité juridique pour s'inscrire et utiliser la Plateforme et les Services et notamment :

- ne pas être un concurrent du Prestataire et/ou ne pas s'inscrire et utiliser la Plateforme ou les Services aux fins de concurrencer le Prestataire de manière frauduleuse et/ou de manière à nuire aux intérêts du Prestataire ;
- être titulaire du moyen de paiement utilisé pour procéder aux achats ; et
- qu'ils agissent pour leur compte, sont pleinement habilités à passer les commandes concernées et à utiliser les moyens de paiement correspondants et que ces moyens de paiement donnent accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de l'achat des Services.

Le Prestataire ne saurait être tenue responsable en cas d'inscription et d'utilisation de la Plateforme ou des Services par des personnes ne répondant pas aux conditions prévues au présent article.

Chaque Utilisateur garantit que les données et pièces communiquées sont sincères, exactes et conformes à la réalité et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. Il s'engage à fournir des données valides et s'assure être le seul détenteur de ces dernières.

L'utilisateur s'engage à fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes notamment relatives à son identité. En conséquence, il s'engage à ne pas créer une fausse identité de nature à induire le Prestataire ou les tiers en erreur et à ne pas usurper l'identité d'une autre personne morale ou physique.

L'utilisateur accepte et reconnaît qu'il est seul responsable des informations contenues sur la Plateforme qu'il a transmises au Prestataire.

6. Prix

6.1. Conditions de prix

6.1.1. Service « Potentiel de votre site »

Le prix du Service le « Potentiel de votre site » est affiché sur la Plateforme pour un nombre de 3 « jetons », dont la durée de validité est précisée.

1 jeton correspond à un unique site géographique délimité choisi par le Client. Dans le cas où la Plateforme n'a pas la capacité de fournir les informations exhaustives au droit du site géographique sus dit, le jeton ne sera pas consommé.

Si le client souhaite commander plus de 3 jetons, une demande de devis est à effectuer via la plateforme. Le devis précisera le prix proposé et le délai de validité des jetons en fonction du nombre de jetons commandés.

A titre de découverte du Service, un certain nombre de jetons peuvent être proposés gratuitement. Ceux-ci permettent de visualiser les informations sans mise à disposition d'un rapport PDF.

Les jetons non utilisés après l'expiration de leur durée de validité seront perdus et ne donneront lieu à aucun remboursement.

Aucun escompte n'est pratiqué au profit du client.

6.1.2. Services « Analyse de risques de votre projet » et « Modèle prédictif avancé du sol »

Le prix des services « Audit personnalisé de votre projet », « Modèle prédictif avancé » est proposé dans le cadre de devis transmis au client, au cas par cas, en fonction du projet à étudier et de son stade de développement.

Aucun escompte n'est pratiqué au profit du client.

6.2. Modalités de validation du devis

Afin d'accepter le devis, le client devra le redéposer signé sur la Plateforme, en ayant, soit signé le devis sous format PDF à l'aide d'une clé de signature électronique, soit signé le devis imprimé sous format papier puis numérisé.

6.3. Conditions de règlement

Les paiements sont effectués en euros par virement bancaire sur le compte bancaire du Prestataire, dont les coordonnées figurent sur le devis ou lors du parcours digital aboutissant à la commande.

La facture correspondante sera adressée au client par mail.

7. Délais de réalisation

7.1. Service le « Potentiel de votre site »

S'agissant des jetons gratuits, le délai de mise à disposition des informations est immédiat à la fourniture des coordonnées des sites choisis par le client. S'agissant des jetons suivants, le délai de mise à disposition des informations et du lien de téléchargement du rapport PDF est immédiat après réception du paiement.

7.2. Services « Analyse de risques de votre projet » et « Modèle prédictif avancé du sol »

Le délai maximal de mise à disposition du rapport est de 3 jours ouvrés après réception du paiement de cette mission.

8. Obligations générales du Client et des Utilisateurs

Il appartient au Client d'exécuter le Contrat et l'ensemble des obligations mises à sa charge, avec le soin et la diligence requis, suivant les termes et conditions prévus.

8.1. Obligations du Client et des Utilisateurs dans le cadre de la Plateforme :

L'Utilisateur doit créer à minima un compte Utilisateur pour accéder aux Services. Si l'Utilisateur est une personne morale, il peut créer plusieurs comptes utilisateurs sous la réserve expresse qu'il s'agit de collaborateurs professionnels rattachés à la même personne morale et agissant sous la responsabilité de l'Utilisateur. Par de fait, les Services ne sont pas transférables à des tiers.

Le Client et l'Utilisateur s'engagent à ne pas utiliser les Services à des fins illégales ou non autorisées.

Tout Utilisateur est responsable de la conservation de la confidentialité de son compte et de son mot de passe.

8.2. En accédant à la Plateforme, tout Utilisateur déclare, garantit et s'engage à :

- accéder à la Plateforme en toute bonne foi, de manière raisonnable, et non contraire aux termes des présentes ;
- ne pas commercialiser directement ou indirectement les Services et/ou l'accès aux Services, la Plateforme et/ou l'accès à la Plateforme ;
- ne pas autoriser de tierces parties à utiliser son compte ;
- ne pas réutiliser tout ou partie des Services qu'il contient, en particulier à des fins commerciales et/ou collectives et/ou à des fins personnelles sous une forme et/ou un média non autorisé par le Prestataire.

Il est strictement interdit d'utiliser les Services et la Plateforme aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers ;
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur ;
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité ;
- l'envoi de courriels non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale ;
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers ;
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrites ci-dessus ;
- plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus ;
- copier et/ou détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément du Site ;
- sont également strictement interdits :
 - tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services ;
 - toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes du Prestataire ;
 - tous détournements des ressources système de la Plateforme ;
 - toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures du Prestataire ;
 - toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification ;
 - tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux du Prestataire ou des usages de la Plateforme ; et enfin plus généralement
 - tout manquement aux conditions convenues avec le Prestataire.

Les Utilisateurs sont seuls responsables du choix d'utiliser la Plateforme et de son adéquation à leurs besoins, de la sécurisation de leur système informatique et de la sauvegarde de leurs données.

En outre, ils sont personnellement responsables de l'utilisation de la Plateforme ainsi que des informations renseignées notamment dans le cadre de la création de leur Compte et de l'utilisation des Services.

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions convenues avec le Prestataire ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Utilisateur, le Prestataire se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- à tout moment, sans notification préalable, interrompre ou suspendre, de manière temporaire ou définitive, tout ou partie de la Plateforme et/ou de l'accès aux Services à l'Utilisateur, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé ;

- suspendre ou résilier le Compte de l'Utilisateur sans préavis préalable, étant entendu que cette résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts que pourrait réclamer le Prestataire en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements de l'Utilisateur ;
- avertir toute autorité concernée ; et
- engager toute action judiciaire.

Dans le cas où l'accès à la Plateforme et/ou aux Services serait suspendu et quelle que soit la raison, les Utilisateurs ne pourront prétendre en aucun cas à l'allocation d'une indemnité de quelque nature que ce soit.

9. Propriété Intellectuelle

Si à l'occasion du Contrat, le Prestataire met au point, développe ou utilise une nouvelle technique, celle-ci est et/ou reste sa propriété exclusive. Le Prestataire est libre de déposer tout brevet s'y rapportant.

Le Prestataire est titulaire des droits d'auteur et de propriété sur les rapports, résultats et/ou données compris, relevés ou utilisés dans les ou, au cours des, Services et/ou développés, générés, transmis, compilés et/ou traités dans le cadre du Contrat.

En cas de reproduction et/ou représentation des documents remis par le Prestataire, le Client s'engage à indiquer la source en portant sur tous les documents diffusés intégrant lesdits documents du Prestataire, quelle que soit leur forme, la mention suivante en caractères apparents : « source originelle : LIANAKA – GF – date du document : JJ/MM/AAAA » sans que ces mentions ne puissent être interprétées comme une quelconque garantie donnée par le Prestataire. Sauf acceptation du Prestataire, le Client s'engage à ne pas commercialiser ou céder les éléments transmis par le Prestataire dans le cadre du Contrat. Le Client s'engage à ce que tout tiers à qui il aurait été dans l'obligation de remettre l'un ou les documents, se conforme à l'obligation de citation de la source originelle telle que prévue au présent article.

En tant que producteur de bases de données, le Prestataire est en droit d'interdire : 1° l'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de ses base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ; 2° la réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

Les marques, logos, graphiques et animations, contenus sur la ou toute documentation fournie par le Prestataire sont la propriété intellectuelle exclusive du Prestataire. Il est convenu qu'aucune disposition des présentes ne saurait entraîner une quelconque cession des droits de propriété intellectuelle du Prestataire au bénéfice de l'Utilisateur ou du Client, s'agissant des éléments de propriété intellectuelle pouvant être mis en œuvre sur la Plateforme. Les Utilisateurs et les Clients s'engagent donc notamment à ne pas porter directement ou indirectement atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Prestataire. En outre, les Utilisateurs et les Clients s'interdisent toute reproduction ou exploitation des études, vidéos, marques, logos ou de manière générale de tout contenu du Prestataire sans autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire. Les Utilisateurs et les Clients sont informés et reconnaissent que la Plateforme et/ou les Services peuvent contenir des informations confidentielles ou protégées par le droit de propriété intellectuelle en vigueur ou toute autre loi. L'Utilisateur s'engage à ne pas modifier, louer, emprunter, vendre, distribuer ce contenu ou créer des œuvres dérivées incorporant tout ou partie de ce contenu, à moins d'avoir au préalable reçu l'autorisation expresse du Prestataire.

10. Résiliation

10.1. Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave et répété par une partie à l'une de ses obligations, l'autre partie peut mettre en demeure la partie défaillante de remédier au manquement identifié. Si dans un délai de vingt (20) jours après cette notification, la partie défaillante n'a pas entrepris de remédier au manquement, l'autre est en droit de résilier le Contrat. La résiliation est acquise de plein droit au jour de la réception de la lettre recommandée ou équivalent.

10.2. Effets de la résiliation

La résiliation du Contrat en totalité ou en partie, pour quelque raison que ce soit, n'affectera pas les stipulations du présent article et des articles concernant la propriété intellectuelle, la confidentialité, la limitation de responsabilité, le droit applicable et le règlement des différends.

11. Absence de droit de rétractation

Dans la mesure où les Services sont destinés à des acheteurs professionnels, et non à des consommateurs au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation, le Client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat quelconque des Services.

12. Responsabilités

12.1. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour des dommages résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la Plateforme.

12.2. Le Prestataire répond envers le Client des dommages directs et immédiats dans les limites indiquées ci-dessus et sans que son indemnisation puisse excéder (sauf réglementation d'ordre public contraire), tous recours et réclamations confondus, le montant total HT du Contrat (et à dix mille (10 000) euros pour tout Contrat dont le prix HT serait inférieur à ce montant).

En conséquence, chacune des Parties et ses assureurs renoncent à tout recours qu'ils seraient fondés à exercer à l'encontre de l'autre Partie et de ses assureurs à raison de tels dommages et au-delà de ces montants.

12.3. Le Prestataire sera garanti et indemnisé en totalité par le Client contre tous recours, demandes, actions, procédures, recherches en responsabilité de toute nature de la part de tiers au Contrat à l'encontre du Prestataire du fait du Client à la suite des Services.

12.4. Le Prestataire n'est solidaire d'aucun intervenant sauf si la solidarité est explicitement prévue au Contrat et même dans ce cas, la solidarité est limitée à la durée de réalisation des Services.

13. Assurance décennale

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L.241-1 du Code des assurances. **Dans ce cadre, les ouvrages ou projets dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excèdent au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€ HT, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire.** Il est expressément convenu que le Client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Au-delà de 15 M€ HT de valeur de l'ouvrage ou du projet, le Client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires comme assuré additionnel. Le Client prendra en charge toute éventuelle sur-cotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voire inhabituels sont exclus du contrat d'assurance du Prestataire et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. A défaut de respecter ces engagements, le Client en supportera les conséquences financières. Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Toutes les conséquences financières et assurantielles résultant d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le Client.

14. Force Majeure

Conformément à la définition qui en est donnée par l'article 1218 du Code Civil et la jurisprudence française, la force majeure est considérée comme un événement extérieur, imprévisible, irrésistible et incontournable, c'est-à-dire une circonstance indépendante de la volonté et de l'agissement des Parties, qui ne pouvaient raisonnablement en prévoir la survenance lors de la conclusion du Contrat, ni en prévenir les effets et qui empêche, de bonne foi, l'exécution totale ou partielle du Contrat.

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant une Partie d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles ou qui empêche une tierce partie qu'elle avait chargée de cette exécution, elle doit immédiatement en informer l'autre par tout moyen, en lui indiquant la nature et les circonstances de l'événement de force majeure, ainsi que ses effets et sa durée prévisibles. En parallèle, elle doit s'efforcer de prendre toutes mesures permettant d'éviter ou limiter les conséquences de l'événement sur l'exécution du Contrat.

La cause d'exonération aura pour effet de suspendre l'exécution de celle(s) des obligations devenue(s) impossible(s), ainsi que celle(s) des obligations

corrélative(s) pendant toute la durée d'existence de ces circonstances, sans que la responsabilité de la Partie empêchée puisse être recherchée à raison des dommages résultant de son inexécution contractuelle. Le délai des Services empêchés sera automatiquement prolongé d'une période au moins équivalente à la durée effective des effets de l'événement de Force Majeure, et les coûts générés par l'événement de Force Majeure seront répartis à part égale entre les Parties.

En aucun cas, la survenance d'un événement de force majeure ne saurait suspendre, retarder ou empêcher le paiement des Services déjà effectués à la date de survenance dudit événement de force majeure ainsi que de celles pouvant être effectuées.

Un événement de force majeure sera considéré comme définitif s'il empêche l'exécution du Contrat pendant une durée de soixante (60) jours.

Sont considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : Gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, ouragans ; Panne de courant, défaillance technique imprévisible ou tout autre événement imprévisible et indépendant de la volonté du Prestataire ; Actes de terrorisme, sabotage ou guerre, y compris les conflits armés, les actes de violence politique ou les conflits civils ; Grèves, difficultés d'approvisionnement, restrictions gouvernementales, telles que des interdictions, des blocus commerciaux ou des embargos.

15. Langue des Prestations

Tout rapport et/ou document objet des Prestations sera fourni en français.

16. Cessibilité de Contrat, non-renonciation

Le Contrat ne peut être cédé, à un tiers sans le consentement exprès, écrit, préalable de l'autre Partie qui ne peut s'y opposer sans juste motif. La sous-traitance par le Prestataire n'est pas considérée comme une cession au titre du présent article.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations du Contrat et/ou de tolérer un manquement à l'une quelconque des obligations du Contrat, ne peut être interprété comme valant renonciation par cette partie de s'en prévaloir ultérieurement.

17. Divisibilité

Si une stipulation du Contrat est jugée nulle et inapplicable en totalité ou en partie, la validité des autres stipulations du Contrat et le reste de la stipulation en question n'en sera pas affectée. Le Client et le Prestataire remplaceront cette stipulation par une stipulation aussi proche que possible de la stipulation rendue invalide, produisant les mêmes effets juridiques que ceux initialement prévus par le Client et le Prestataire.

18. Litiges - attribution de juridiction

Le contrat est soumis au droit français.

En cas de litige lié au contrat, les parties s'engagent à se rencontrer (y compris par visioconférence) pour tenter de résoudre leur différend à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis pour résolution aux juridictions du ressort du siège social du prestataire qui sont seules compétentes, et auxquelles les parties attribuent compétence exclusive, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

La langue du contrat et de tout règlement des litiges est le français.

Juin 2024